

RUBRIQUE 4

(Séance du conseil du 13 mai 2015)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 20 H, TENUE À 20 H 20, LE MERCREDI 8 AVRIL 2015, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont présents :

Madame le préfet, Francine Morin, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;

Monsieur le préfet suppléant, Simon Lacombe, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;

Mesdames et Messieurs les conseillers de comté :

Yves de Bellefeuille, Municipalité de Saint-Jude;

Réjean Bernier, Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Stéphane Bernier, Municipalité de Saint-Louis;

Denis Chabot, Municipalité de Saint-Liboire;

Claude Corbeil, Ville de Saint-Hyacinthe;

Normand Corbeil, Municipalité de Saint-Simon;

Robert Houle, Municipalité de Saint-Dominique;

Alain Jobin, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

Mario Jussaume, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;

André Lefebvre, Municipalité du Village de Sainte-Madeleine;

Christian Martin, Municipalité de Saint-Damase;

Yves Petit, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Raymonde Plamondon, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

Claude Roger, Municipalité de La Présentation;

Mario St-Pierre, Ville de Saint-Pie;

Richard Veilleux, Municipalité de Saint-Hugues;

formant le quorum conformément à la loi.

Sont également présents :

Réal Campeau, directeur à l'aménagement;

Charles Fillion, directeur associé au développement et au soutien à l'entrepreneuriat;

Micheline Martel, adjointe à la direction générale et directrice du transport;

Cécile Ménard, secrétaire;

Josée Roy, directrice des finances et agente du personnel;

Gabriel Michaud, directeur général.

ORDRE DU JOUR

1- Assemblée publique de consultation;

Aucun item

2- Ouverture de la séance ordinaire;

3- Adoption de l'ordre du jour;

4- Séance ordinaire du 11 mars 2015 – Procès-verbal – Approbation;

5- Période de questions;

6- Période d'information réservée aux membres du Conseil;

7 - SECTION GÉNÉRALE

7-1 États financiers condensés non consolidés 2014, rapport financier 2014 consolidé et rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés – Dépôt;

7-2 CLD Les Maskoutains – États financiers au 31 décembre 2014 et rapport de l'auditeur indépendant – Dépôt;

7-3 CLD Les Maskoutains – Rapport annuel 2014 – Dépôt;

7-4 Mutuelle des municipalités du Québec – Assemblée générale annuelle – Inscription;

8 - RÈGLEMENT

8-1 Adoption – Règlement numéro 15-419, modifiant le Règlement numéro 07-217 concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes;

8-2 Adoption – Règlement numéro 15-420 modifiant le Règlement numéro 14-406 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant le cours d'eau F.X. Filiatreault – Municipalités de Saint-Valérien-de-Milton et d'Upton;

9 - ADMINISTRATION ET FINANCES

9-1 Procès-verbal – Comité administratif – Séance ordinaire du 24 mars 2015 – Dépôt (listes des comptes à payer et payés);

9-2 Systèmes informatiques – MS Geslam – Contrat;

9-3 Ressources humaines – Secrétaire au transport – Confirmation – Approbation;

9-4 Forum Jeunesse Montérégie Est – Action jeunesse structurante en participation citoyenne – Entente 2014-2020 – Addenda – Ratification;

9-5 Stationnement – Membres bénévoles des comités de la MRC;

9-6 Gestion des cours d'eau – Politique de prévention des risques – Modification;

9-7 Politique de remboursement de dépenses de la MRC des Maskoutains – Modifications;

9-8 Ressources humaines – Poste de greffier(ère) – Embauchage;

9-9 Greffier(ère) par intérim – Nomination;

9-10 Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP) – Soirée bénéfice 2015 – Participation;

10 - DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL ET DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

10-1 Développement local et régional et soutien à l'entrepreneuriat – Fonds FLI / FLS – Période de transition;

10-2 Développement local et régional et soutien à l'entrepreneuriat – Poste d'agent(e) de bureau – Nomination;

10-3 Développement local et régional et soutien à l'entrepreneuriat – Communication – Agente de communication – Contrat d'emploi – Modification;

- 10-4 Développement local et régional et soutien à l'entrepreneuriat – Budget 2015 – Prévisions;
- 10-5 Développement local et régional et de soutien à l'entrepreneuriat – Nouveau service – Début des activités;

11 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 11-1 Commission de la protection du territoire agricole – Ville de Saint-Pie – Remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la rivière Noire – Conformité;
- 11-2 Projet de Règlement numéro 14-417 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'orientation gouvernementale numéro 10) – Avis du sous-ministre – Dépôt;
- 11-3 Permis de construction – Bilan annuel – Dépôt;
- 11-4 Permis d'abattage d'arbres – Rapport annuel – Dépôt;

12 - COURS D'EAU ET VOIRIE

- 12-1 Cours d'eau Fontaine (13/5532/257) – Municipalités de Saint-Liboire et de Saint-Valérien-de-Milton – Préparation des plans et devis – Autorisation;

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item

14 - SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

Aucun item

15 - TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL

- 15-1 Transport adapté – Remboursement de la taxe sur les carburants – Utilisation des fonds – Semaine québécoise des personnes handicapées;
- 15-2 Transport adapté – Loi sur la sécurité civile – Confirmation de collaboration;

16 - PACTE RURAL

- 16-1 Pacte rural – Projets 2015 (1^{re} vague) – Approbation;

17 - MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 17-1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Bilan des activités de l'année 2014 – Dépôt;

18 - POLITIQUE DE LA FAMILLE

- 18-1 Politique de la famille – Semaine québécoise des familles – 11 au 17 mai 2015 – Proclamation;
- 18-2 Secrétariat des aînés – Projet d'étude du Centre de recherche sur le vieillissement du CSSS-IUGS (CDRV) – Participation – Autorisation;

19 - PARCOURS CYCLABLES

Aucun item

20 - PATRIMOINE

- 20-1 Commission du patrimoine maskoutain – Représentant Citoyen rural – Recommandation;
- 20-2 Plan d'action 2015 en patrimoine – Dépôt;

21 - SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE (PARTIE 8)

Aucun item

22 - DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 22-1 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles – Performance – Information;
 - 22-2 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Liste des demandes de certificat d'autorisation – Mois de février 2015;
 - 23- Période de questions;
 - 24- Clôture de la séance.
-

Point 1- ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aucun item

Point 2- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Madame le Préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 20 h 20. Elle invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

Point 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 15-04-94 CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot,
Appuyée par M. le conseiller Réjean Bernier,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté, avec les modifications suivantes:

Ajout:

- Point 9-10 Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP) – Soirée bénéfique 2015 – Participation;

Retraits:

- Point 9-7- Politique de remboursement de dépenses de la MRC des Maskoutains – Modifications;

Point 9-8- Ressources humaines – Poste de greffier(ère) – Embauchage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 4- **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2015 – PROCÈS-
VERBAL – APPROBATION**

Rés. 15-04-95 CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Robert Houle,
Appuyée par Mme la conseillère Raymonde Plamondon,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2015 et
d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 5- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions à l'intention des personnes présentes.

Point 6- **PÉRIODE D'INFORMATION RÉSERVÉE AUX MEMBRES
DU CONSEIL**

Le conseil tient une période d'information réservée aux membres du conseil.

Monsieur Robert Mayrand, chargé de projet en patrimoine, présente aux membres du conseil les principaux projets qui font notamment l'objet du plan d'action 2015 en patrimoine (voir point 20.2 de l'ordre du jour).

7 - SECTION GÉNÉRALE

Point 7-1 **ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS NON CONSOLIDÉS
2014, RAPPORT FINANCIER 2014 CONSOLIDÉ ET
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES
ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS – DÉPÔT**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt des documents suivants:

- Rapport administratif du directeur général, daté du 17 mars 2015;
- États financiers résumés au 31 décembre 2014 et rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés - Transport adapté;
- Rapport de l'auditeur indépendant sur l'état financier résumé – Transport collectif;
- États financiers condensés non consolidés au 31 décembre 2014;
- Rapport budgétaire par partie # 1 à la fin de la période 12 - Décembre 2014;

- Rapport aux responsables de la gouvernance – Communication de la stratégie et des résultats des travaux d’audit - 31 décembre 2014;
- Rapport financier 2014 consolidé - Exercice terminé le 31 décembre.

Tous produits par le vérificateur Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l., le tout conformément à l’article 176.1 du Code municipal du Québec.

Point 7-2 **CLD LES MASKOUTAINS – ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2014 ET RAPPORT DE L’AUDITEUR INDÉPENDANT – DÉPÔT**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt des États financiers au 31 décembre 2014 ainsi que du Rapport de l’auditeur indépendant du Centre local de développement Les Maskoutains, produits par le vérificateur Thibault Chagnon Gaudreau Ouimet inc, société de comptables professionnels agréés, conformément à l’article 4.5 de l’entente intervenue entre la MRC des Maskoutains et le CLD Les Maskoutains en matière de développement local.

Point 7-3 **CLD LES MASKOUTAINS – RAPPORT ANNUEL 2014 – DÉPÔT**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du Rapport annuel 2014 du CLD Les Maskoutains, conformément à l’article 4.5 de l’entente intervenue entre la MRC des Maskoutains et le CLD Les Maskoutains en matière de développement local.

Point 7-4 **MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE – INSCRIPTION**

Rés. 15-04-96 **CONSIDÉRANT** que La Mutuelle des municipalités du Québec tiendra son assemblée générale annuelle des membres sociétaires le 29 avril 2015, à Drummondville;

CONSIDÉRANT qu’il est opportun qu’un représentant de la MRC participe à cette assemblée générale annuelle;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de
Mme la conseillère Raymonde Plamondon,
Appuyée par M. le conseiller Normand Corbeil,
IL EST RÉSOLU

DE PROCÉDER à l’inscription de madame Francine Morin, préfet, à l’Assemblée générale annuelle des membres sociétaires de La Mutuelle des municipalités du Québec qui se tiendra le 29 avril 2015, à Drummondville, et de lui rembourser les frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé **FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS**.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES VOIX ET DE LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

8 - RÈGLEMENT

**Point 8-1 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 15-419,
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 07-217
CONCERNANT LA VENTE DES IMMEUBLES POUR
DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES**

Rés. 15-04-97 CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement numéro 15-419 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2015 et, qu'à cette occasion, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le préfet a mentionné l'objet du règlement et sa portée, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Simon Lacombe,
Appuyée par M. le conseiller André Lefebvre,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le *Règlement numéro 15-419, modifiant le Règlement numéro 07-217 concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes*, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 7 DU BUDGET

**Point 8-2 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 15-420
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-406 RELATIF
À L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS
CONCERNANT LE COURS D'EAU F.X. FILIATREULT –
MUNICIPALITÉS DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON ET
D'UPTON**

Rés. 15-04-98 CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement numéro 15-420 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2015 et, qu'à cette occasion, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le préfet a mentionné l'objet du règlement et sa portée, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de
Mme la conseillère Raymonde Plamondon,
Appuyée par M. le conseiller Denis Chabot,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le *Règlement numéro 15-420 modifiant le Règlement numéro 14-406 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant le cours d'eau F.X. Filiatreault – Municipalités de Saint-Valérien-de-Milton et d'Upton*, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

9 - ADMINISTRATION ET FINANCES

Point 9-1 **PROCÈS-VERBAL – COMITÉ ADMINISTRATIF –
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MARS 2015 – DÉPÔT**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 24 mars 2015 ainsi que des listes des comptes à payer et des comptes payés.

Point 9-2 **SYSTÈMES INFORMATIQUES – MS GESLAM –
CONTRAT**

Rés. 15-04-99 **CONSIDÉRANT** que la MRC des Maskoutains a mis en place un plan directeur des systèmes informatiques et technologiques pour les années 2012-2015;

CONSIDÉRANT qu'il est rendu nécessaire de revoir les installations informatiques et technologiques afin de procéder à de nouvelles actions, notamment en ce qui concerne la capacité de stockage de données et le processus de copie de sécurité;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 11176 de la compagnie MS Geslam, datée du 18 mars 2015;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice des finances et agente du personnel, daté du 19 mars 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 15-03-50 adoptée lors de la séance ordinaire du 24 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Christian Martin, Appuyée par M. le conseiller Yves de Bellefeuille,
IL EST RÉSOLU

D'OCTROYER à la compagnie MS Geslam un contrat visant à apporter des modifications aux serveurs de la MRC, incluant la configuration du stockage et les licences requises, pour un coût total estimé au montant maximum de 17 389,10 \$, plus les taxes applicables, conformément à la soumission datée du 18 mars 2015; et

DE PROCÉDER à un emprunt en conséquence à partir du fonds de roulement, avec remboursement sur trois exercices financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 9-3 **RESSOURCES HUMAINES – SECRÉTAIRE AU
TRANSPORT – CONFIRMATION – APPROBATION**

Rés. 15-04-100 **CONSIDÉRANT** que, lors de la séance ordinaire du 12 février 2014, le conseil de la MRC des Maskoutains a approuvé le projet de réorganisation administrative, tel qu'il appert de la résolution numéro 14-02-42;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 9 avril 2014, le conseil de la MRC des Maskoutains a approuvé la nouvelle affectation attribuée à madame Ginette Chartier, tel qu'il appert de la résolution numéro 14-04-103;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer l'emploi de madame Chartier;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, daté du 13 mars 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 15-03-55 adoptée lors de la séance ordinaire du 24 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller André Lefebvre,
Appuyée par M. le conseiller Denis Chabot,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER la confirmation d'emploi de madame Ginette Chartier au poste de secrétaire au transport, et ce, aux conditions suivantes :

- Ce poste est à temps partiel, à raison de trois ou quatre jours par semaine, selon les besoins du service;
- Cette fonction correspond à la catégorie « *Personnel technique et de soutien* », telle que prévue dans la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC;
- La secrétaire au transport agit sous la direction de l'adjointe à la direction générale et directrice au transport;
- La rémunération et les autres conditions d'emploi de madame Ginette Chartier demeurent inchangées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 4 DU BUDGET

Point 9-4 **FORUM JEUNESSE MONTÉRÉGIE EST – ACTION
JEUNESSE STRUCTURANTE EN PARTICIPATION
CITOYENNE – ENTENTE 2014-2020 – ADDENDA –
RATIFICATION**

Rés. 15-04-101 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 20 août 2014, le conseil de la MRC des Maskoutains a approuvé le projet de convention concernant le projet intitulé « *Action jeunesse structurante en participation citoyenne* » à intervenir entre la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est, Forum Jeunesse Montérégie Est, la MRC des Maskoutains et plusieurs partenaires de la Montérégie, tel qu'il appert de la résolution numéro 14-08-200;

CONSIDÉRANT qu'il y a possibilité de bonifier l'entente en vigueur en affectant le solde du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) qui sera disponible au 31 mars 2015, ajout qui serait d'environ 60 000 \$, ce qui permettrait de couvrir en partie la perte financière engendrée par l'abolition de la CRÉ;

CONSIDÉRANT le projet d'addenda à l'entente soumis;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général, daté du 17 mars 2015;

CONSIDÉRANT la décision du comité administratif prise par voie de résolution numéro CA 15-03-57 adoptée lors de la séance ordinaire du 24 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot,
Appuyée par M. le conseiller Stéphane Bernier,
IL EST RÉSOLU

DE RATIFIER la décision prise par le comité administratif à l'effet d'approuver l'addenda visant à modifier la convention relative au projet « *Action jeunesse structurante en participation citoyenne* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 9-5 **STATIONNEMENT – MEMBRES BÉNÉVOLES DES
COMITÉS DE LA MRC**

Rés. 15-04-102 CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 15-03-62 adoptée lors de la séance ordinaire du 24 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Mario Jussaume,
Appuyée par M. le conseiller Alain Jobin,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le remboursement des frais de stationnement aux personnes bénévoles qui participent aux réunions des comités ou des commissions de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 9-6 **GESTION DES COURS D'EAU – POLITIQUE DE
PRÉVENTION DES RISQUES – MODIFICATION**

Rés. 15-04-103 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2009, le conseil de la MRC des Maskoutains a adopté la *Politique de prévention des risques du service des cours d'eau*, tel qu'il appert de la résolution numéro 09-09-256;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette politique, notamment concernant les équipements fournis aux employés;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, daté du 17 mars 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 15-03-63 adoptée lors de la séance ordinaire du 24 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Mario St-Pierre,
Appuyée par M. le conseiller Denis Chabot,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER la modification proposée à la clause 4 de la Politique de prévention des risques du service des cours d'eau afin que celle-ci soit intégrée à la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 9-7 **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE
LA MRC DES MASKOUTAINS – MODIFICATIONS**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point 9-8 **RESSOURCES HUMAINES – POSTE DE GREFFIER(ÈRE)
– EMBAUCHAGE**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point 9-9 **GREFFIER(ÈRE) PAR INTÉRIM – NOMINATION**

Rés. 15-04-104 CONSIDÉRANT que le poste de greffier est actuellement vacant et que le processus est en cours en vue de le combler dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier sera absent du 30 avril au 19 mai 2015, pour raison de vacances;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Normand Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Yves Petit,
IL EST RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination de madame Micheline Martel, adjointe à la direction générale et directrice du transport, au poste de greffière par intérim, et ce, aux conditions suivantes :

- Sous l'autorité du directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martel agira comme greffière par intérim à l'égard de toutes les tâches inhérentes au greffe de la MRC, le tout en conformité avec les lois et règlements applicables;
- Dans l'exercice de ses fonctions, madame Martel agira avec les pouvoirs inhérents, pour ce poste, à ceux d'un directeur général adjoint et/ou d'un secrétaire-trésorier adjoint au sens du Code municipal;
- Cette nomination pour le poste de greffière par intérim se terminera avec l'entrée en fonction du nouveau titulaire au poste de greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 9-10 **UNION QUÉBÉCOISE DE RÉHABILITATION DES
OISEAUX DE PROIE (UQROP) – SOIRÉE BÉNÉFICE 2015
– PARTICIPATION**

Rés. 15-04-105 CONSIDÉRANT que l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP) tiendra son souper bénéfice 2015, le vendredi 8 mai 2015, au centre communautaire Rosalie-Papineau, à Saint-Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Claude Roger,
Appuyée par M. le conseiller Réjean Bernier,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat de billets pour une table de huit personnes au coût de 520 \$, sans taxes, pour le souper bénéfique 2015 organisé par l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie, le vendredi 8 mai 2015, à Saint-Hyacinthe.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé FRAIS DE REPRÉSENTATION DES ÉLUS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

**10 - DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL
ET DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT**

Point 10-1 **DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL ET SOUTIEN
À L'ENTREPRENEURIAT – FONDS FLI / FLS – PÉRIODE
DE TRANSITION**

Rés. 15-04-106 CONSIDÉRANT que le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS) font actuellement l'objet d'une administration conjointe par le CLD Les Maskoutains, et ce, en conformité avec les ententes conclues en fonction de chacun de ces deux fonds;

CONSIDÉRANT que, suite à l'orientation prise par le conseil de la MRC à l'effet de mettre en place un service dédié au développement local et régional et au soutien à l'entrepreneuriat, il a été convenu d'élaborer une politique d'investissement commune FLI / FLS, de constituer un comité d'investissement indépendant et décisionnel et d'adopter un code d'éthique et de déontologie, tel qu'il appert de la résolution numéro 15-02-31, adoptée le 11 février 2015;

CONSIDÉRANT qu'une période de transition est nécessaire afin que la MRC puisse prendre la relève du CLD pour la gestion des Fonds FLI / FLS;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général, daté du 18 mars 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 15-03-51 adoptée lors de la séance ordinaire du 24 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Yves Petit,
Appuyée par M. le conseiller Alain Jobin,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER les mesures de transition suivantes concernant l'administration des Fonds FLI et FLS:

- La date du 1^{er} mai 2015 demeure la date à laquelle le nouveau service mis sur pied par la MRC en matière de développement local et régional et soutien à l'entrepreneuriat débutera ses activités, sous réserve de l'entrée en vigueur du projet de loi 28;
- À cette date, les employés retenus pour ce nouveau service entreront en fonction pour leur nouvel employeur, soit la MRC des Maskoutains;

- Au-delà du 1^{er} mai 2015, une période de transition s'avère nécessaire pour assurer l'application des dispositions du projet de loi 28, incluant particulièrement l'entente à intervenir entre la MRC et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Pendant cette période de transition, qui durera le temps nécessaire après le 1^{er} mai 2015, le CLD Les Maskoutains, par l'entremise de son comité d'investissement actuellement en place, poursuivra ses travaux quant à la gestion conjointe des Fonds FLI / FLS;
- Pour soutenir la poursuite de ce mandat par le CLD Les Maskoutains et son comité d'investissement, le personnel de la MRC faisant partie du nouveau service de développement local et régional et soutien à l'entrepreneuriat agira comme personne-ressource pour assurer une bonne gestion des fonds FLI / FLS par le CLD Les Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 10-2 **DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL ET SOUTIEN
À L'ENTREPRENEURIAT – POSTE D'AGENT(E) DE
BUREAU – NOMINATION**

Rés. 15-04-107 CONSIDÉRANT le Pacte fiscal transitoire signé le 5 novembre 2014, à l'initiative du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT la décision prise par le conseil de la MRC des Maskoutains à l'effet de mettre en place un service dédié au développement local et régional et au soutien à l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT l'objectif poursuivi par la MRC à l'effet d'assurer une continuité de l'offre de services dispensés par le CLD Les Maskoutains en matière d'accompagnement et de soutien technique ou financier pour les entrepreneurs potentiels, les entreprises existantes, incluant les entreprises d'économie sociale;

CONSIDÉRANT que madame Luz Maria Sanchez est à l'emploi du CLD Les Maskoutains depuis le 4 mai 2011 et occupe actuellement le poste d'agente de développement;

CONSIDÉRANT que, sous réserve de l'entrée en vigueur du projet de loi 28, le nouveau service de la MRC devra être pleinement opérationnel au plus tard le 1^{er} mai 2015;

CONSIDÉRANT que, entre-temps, le CLD Les Maskoutains poursuit l'exécution des mandats qui lui ont été confiés par la MRC, de manière à assurer le maintien des services offerts en matière de développement local et régional et de soutien à l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT qu'il est jugé opportun que le lien d'emploi existant présentement entre madame Luz Maria Sanchez et le CLD Les Maskoutains soit maintenu au sein de la MRC des Maskoutains, sans interruption, de sorte qu'il prenne effet dès que le nouveau service de la MRC débutera ses activités;

CONSIDÉRANT que, au moment du début des activités du nouveau service de la MRC, madame Sanchez deviendra ainsi employée de la MRC des Maskoutains au poste d'agente de bureau, sur la base de la description de tâches actuellement en vigueur, sous réserve des adaptations nécessaires et sous réserve que le poste puisse évoluer en fonction des responsabilités et des besoins de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT le document « *Acceptation* » signé le 19 mars 2015;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général, daté du 20 mars 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 15-03-52 adoptée lors de la séance ordinaire du 24 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot,
Appuyée par M. le conseiller Mario Jussaume,
IL EST RÉSOLU

DE PROCÉDER, dans le cadre de la mise sur pied du service de développement local et régional et de soutien à l'entrepreneuriat, à la nomination de madame Luz Maria Sanchez, au poste d'agente de bureau, le tout selon les modalités et conditions suivantes :

- Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- Madame Luz Maria Sanchez est nommée au poste d'agente de bureau;
- Ce poste est sous l'autorité hiérarchique du directeur associé au développement et au soutien à l'entrepreneuriat et est un poste de la catégorie « *Personnel technique et de soutien* » en vertu des politiques en vigueur à la MRC des Maskoutains;
- Ce poste correspond à la classe 2 en vertu de la Politique de rémunération en vigueur à la MRC;
- La rémunération, en 2015, est établie sur base annuelle à 29 002 \$, avec admissibilité à l'application de l'échelon 3 en date du 1^{er} janvier 2016, en application de la Politique de rémunération en vigueur;
- Dès l'année 2015, madame Sanchez bénéficie de trois semaines de vacances, sur base annuelle, tout en notant que les années à l'emploi du CLD Les Maskoutains sont reconnues pour l'admissibilité, dans le futur, aux crédits de vacances prévus en vertu des politiques en vigueur à la MRC et aussi pour l'admissibilité au régime d'assurances collectives et au régime de retraite simplifiée (RRS);
- Sous réserve de ce qui précède, les conditions d'emploi sont celles qui prévalent en vertu des politiques en vigueur à la MRC des Maskoutains.

La présente résolution est adoptée sous réserve de l'entrée en vigueur du Projet de loi numéro 28 et la prise d'effet de celle-ci est fixée au premier jour d'activité du service de développement local et régional et de soutien à l'entrepreneuriat de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 10-3 **DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL ET SOUTIEN
À L'ENTREPRENEURIAT – COMMUNICATION –
AGENTE DE COMMUNICATION – CONTRAT D'EMPLOI
– MODIFICATION**

Rés. 15-04-108 CONSIDÉRANT la fin des activités du CLD et la mise sur pied du nouveau service de développement local et régional et de soutien à l'entrepreneuriat à la MRC;

CONSIDÉRANT que, jusqu'à ce jour, le CLD Les Maskoutains bénéficie d'une ressource en communication qui était partagée avec la Cité de la biotechnologie agroalimentaire, vétérinaire et agroenvironnementale;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains bénéficie aussi d'une ressource en communication, à raison de deux jours par semaine, en l'occurrence madame Denyse Bégin qui agit aussi comme chargée de projet à la famille, pour trois jours par semaine;

CONSIDÉRANT qu'avec la fin des activités du CLD et la mise sur pied du nouveau service de développement local et régional et de soutien à l'entrepreneuriat à la MRC, il y a lieu de modifier les conditions d'emploi de madame Denyse Bégin pour qu'elle occupe dorénavant le poste d'agente de communication à temps complet, de manière à répondre adéquatement à l'ensemble des besoins en communication, particulièrement avec l'ajout des services qui étaient jusqu'à ce jour dispensés par le CLD Les Maskoutains;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général, daté du 18 mars 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 15-03-53 adoptée lors de la séance ordinaire du 24 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Christian Martin,
Appuyée par M. le conseiller Yves de Bellefeuille,
IL EST RÉSOLU

DE MODIFIER les conditions d'emploi de madame Denyse Bégin pour qu'elle agisse dorénavant à temps complet au poste d'agente de communication, poste répondant à la classe 8 de la Politique de rémunération en vigueur.

D'AUTORISER le directeur général à procéder à l'ouverture d'un poste à temps partiel de chargé(e) de projet à la famille, à raison de trois jours par semaine, de manière à maintenir une ressource pour répondre aux actions qui ont trait à la famille, poste correspond à la classe 7 de la Politique de rémunération en vigueur, afin qu'il soit comblé dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 10-4 **DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL ET SOUTIEN
À L'ENTREPRENEURIAT – BUDGET 2015 – PRÉVISIONS**

Rés. 15-04-109 CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général, daté du 24 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Alain Jobin,
Appuyée par M. le conseiller Normand Corbeil,
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du tableau concernant les prévisions budgétaires 2015 concernant le développement local et régional et le soutien à l'entrepreneuriat, tel que préparé par la direction générale, en date du 23 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 10-5 **DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL ET DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT – NOUVEAU SERVICE – DÉBUT DES ACTIVITÉS**

Rés. 15-04-110 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2014, le conseil de la MRC des Maskoutains a confirmé son orientation à l'effet de mettre en place un service dédié au développement local et régional et au soutien à l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT l'ensemble des décisions qui ont été prises, par la suite, afin de donner application à cette orientation prise par le conseil pour la mise en place de ce nouveau service;

CONSIDÉRANT que le nouveau service de la MRC des Maskoutains est en mesure de débiter ses activités à la date prévue, sous réserve cependant de l'entrée en vigueur du Projet de loi 28;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Yves de Bellefeuille, Appuyée par M. le conseiller Mario St-Pierre,
IL EST RÉSOLU

DE DÉCRETER que le nouveau service de la MRC dédié au développement local et régional et au soutien à l'entrepreneuriat débutera officiellement ses activités en date de lundi, 4 mai 2015, de manière à ce que la MRC exerce elle-même les compétences qui lui sont dévolues en vertu de la loi, et que, à partir de cette date, les employés nommés aux différents postes créés occuperont leurs nouvelles fonctions au sein de la MRC des Maskoutains.

La mise en oeuvre de la présente résolution est cependant conditionnelle à l'entrée en vigueur du Projet de loi 28, de sorte que, à défaut de cette entrée en vigueur en temps opportun, le conseil mandate le comité administratif pour qu'il prenne les mesures qu'il jugera appropriées pour prolonger, le cas échéant, le mandat du CLD Les Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

11 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Point 11-1 **COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE – VILLE DE SAINT-PIE – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SOUS LA RIVIÈRE NOIRE – CONFORMITÉ**

Rés. 15-04-111 CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) s'adresse à la MRC des Maskoutains afin de connaître la conformité au Schéma d'aménagement révisé du projet de la Ville de Saint-Pie visant à utiliser à des fins autres qu'agricoles une partie des lots 2 972 397, 2 971 629, 2 972 098 et 2 972 642, du cadastre du Québec, pour remplacer une conduite d'aqueduc municipale sous la rivière Noire et sur le rang Haut-de-la-Rivière Nord;

CONSIDÉRANT que le bouclage du réseau d'aqueduc municipal, entre les rangs du Haut-de-la-Rivière Nord et du Haut-de-la-Rivière Sud, est assuré par une conduite qui passe sous le lit de la rivière Noire, installée il y a plus de quarante ans, et que cette infrastructure traverse des propriétés résidentielles, sans qu'il y ait eu de servitudes enregistrées à l'époque;

CONSIDÉRANT que cette situation constitue une source potentielle de problème advenant un bris de la conduite et qu'un des propriétaires concernés a approché la Ville de Saint-Pie en vue de subdiviser son terrain pour y construire une nouvelle résidence;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie entend profiter de cette opportunité pour remplacer cette vieille conduite et la relocaliser à l'extérieur des limites des propriétés résidentielles;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Commission de protection du territoire agricole désire obtenir la recommandation du conseil de la MRC sous forme de résolution à l'égard de la conformité au Schéma d'aménagement et de son document complémentaire;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur à l'aménagement, daté du 16 mars 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité Aménagement et Environnement formulée lors de la réunion du 18 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Mario St-Pierre,
Appuyée par M. le conseiller Robert Houle,
IL EST RÉSOLU

DE DÉCLARER la demande de la Ville de Saint-Pie concernant le remplacement d'une conduite d'aqueduc municipale sous la rivière Noire et sur le rang Haut-de-la-Rivière Nord conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et de son document complémentaire en vigueur depuis le 18 septembre 2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 11-2 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-417 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 03-128 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ (GESTION DES PÉRIMÈTRES URBAINS DANS LE CADRE DE L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE NUMÉRO 10) – AVIS DU SOUS-MINISTRE – DÉPÔT**

Les membres prennent acte de l'extrait du comité Aménagement et Environnement du 18 mars, de la lettre de monsieur Sylvain Boucher, sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, datée du 13 février 2015 ainsi que du document « *Demandes et recommandations du gouvernement* » produit par le MAMOT, daté de février 2015, concernant le Règlement numéro 14-417 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'orientation gouvernementale numéro 10).

Point 11-3 **PERMIS DE CONSTRUCTION – BILAN ANNUEL – DÉPÔT**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport annuel 2014 sur les permis de constructions résidentielles, en date du 20 janvier 2015, préparé par monsieur Réal Campeau, directeur à l'aménagement.

Point 11-4 **PERMIS D'ABATTAGE D'ARBRES – RAPPORT ANNUEL
– DÉPÔT**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport annuel 2014 sur les permis d'abattage d'arbres, en date du 20 février 2015, préparé par monsieur Réal Campeau, directeur à l'aménagement.

12 - COURS D'EAU ET VOIRIE

Point 12-1 **COURS D'EAU FONTAINE (13/5532/257) –
MUNICIPALITÉS DE SAINT-LIBOIRE ET DE SAINT-
VALÉRIEN-DE-MILTON – PRÉPARATION DES PLANS ET
DEVIS – AUTORISATION**

Rés. 15-04-112 CONSIDÉRANT la demande d'intervention dans le cours d'eau Fontaine (13/5532/257), présentée par la municipalité de Saint-Liboire, par sa résolution numéro 294-12-13;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques, daté du 10 septembre 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Cours d'eau et Voirie formulée lors de la réunion tenue le 16 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot, Appuyée par Mme la conseillère Raymonde Plamondon,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur des services techniques à préparer les plans, devis et autres documents techniques relatifs à la conception concernant le cours d'eau Fontaine (13/5532/257), situé dans la municipalité de Saint-Liboire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item

14 - SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

Aucun item

**15 - TRANSPORT ADAPTÉ
ET COLLECTIF RÉGIONAL**

Point 15-1 **TRANSPORT ADAPTÉ – REMBOURSEMENT DE LA
TAXE SUR LES CARBURANTS – UTILISATION DES
FONDS – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

Rés. 15-04-113 CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains est reconnue à titre de transporteur en commun au sens de la *Loi concernant la taxe sur les carburants* et a ainsi droit au remboursement de la taxe sur les carburants;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la *Semaine québécoise des personnes handicapées* qui se tiendra du 1er au 7 juin 2015, il est opportun de permettre aux usagers du transport adapté de pouvoir utiliser le service gratuitement;

CONSIDÉRANT que les coûts reliés à ce service gratuit peuvent être entièrement assumés à même le produit du remboursement de la taxe sur les carburants remis à la MRC;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, daté du 25 février 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 15-03-61 adoptée lors de la séance ordinaire du 24 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Simon Lacombe,
Appuyée par M. le conseiller Alain Jobin,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le projet pour une semaine de gratuité au bénéfice des usagers du transport adapté à l'occasion de la *Semaine québécoise des personnes handicapées*, qui se tiendra du 1^{er} au 7 juin 2015, dont le coût estimé est de 4 905 \$; et

D'AFFECTER au poste de revenus des usagers du transport adapté, en provenance de la taxe sur les carburants, le montant réel de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 4 DU BUDGET

Point 15-2 **TRANSPORT ADAPTÉ – LOI SUR LA SÉCURITÉ CIVILE
– CONFIRMATION DE COLLABORATION**

Rés. 15-04-114 CONSIDÉRANT la lettre de madame Marie-Michèle Dion, chef de service du conseil et du soutien aux partenaires du ministère des Transports du Québec, datée du 18 mars 2015;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 25 novembre 2009, le conseil de la MRC des Maskoutains a accepté la demande de collaboration transmise par le ministère des Transports du Québec dans le cas de sinistre majeur, tel qu'il appert de la résolution numéro 09-11-319;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, daté du 27 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Simon Lacombe,
Appuyée par M. le conseiller Richard Veilleux,
IL EST RÉSOLU

DE CONFIRMER la collaboration de la MRC des Maskoutains auprès du ministère des Transports du Québec, pour le transport spécialisé dans le cas d'un sinistre majeur, et ce, conditionnellement à la disponibilité des véhicules et, qu'en cas de sinistre majeur, la MRC priorisera son territoire, dans le cadre de son plan régional d'urgence; et

DE DÉCRÉTER que, en cas d'intervention, le tarif horaire réglementé par la MRC soit établi comme somme payable, incluant le temps improductif de transport pour se rendre à destination et le temps de retour, en plus du montant de coordination et/ou de répartition d'urgence, s'il y a lieu, et des frais administratifs de 15 %, le tout facturé au ministère des Transports du Québec, direction de l'Est de la Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE LA POPULATION / PARTIE 4 DU BUDGET

16 - PACTE RURAL

Point 16-1 **PACTE RURAL – PROJETS 2015 (1^{RE} VAGUE) – APPROBATION**

Rés. 15-04-115 **CONSIDÉRANT** les projets soumis dans le cadre de l'appel de projets 2015 du Pacte rural de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de gestion du Pacte rural formulées lors de la rencontre du 26 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Yves Petit, Appuyée par M. le conseiller Denis Chabot,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER les projets suivants avec les montants d'aide financière ci-après indiqués :

	Projet Pacte rural maskoutain automne 2015	Montant
1-	Projet : Aménagement d'espaces sécuritaire au CPE Les P'tites Pies Promoteur : Centre de la petite enfance (CPE) Les P'tites Pies	10 300 \$
2-	Projet : Projet de Hockey à Saint-Valérien-de-Milton Promoteur : Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton	20 000 \$
3-	Projet : Réfection du terrain de Fer et Pétaque Promoteur : Municipalité de La Présentation	20 000 \$
4-	Projet : Volet plein air Promoteur : École Au Cœur-des-Monts de Saint-Pie	7 100 \$
5-	Projet : L'astronomie, un voyage à travers l'univers Promoteur : Le Ciel des 4 vents	23 850 \$
6-	Projet : Activités et infrastructures pour l'amélioration des liens intergénérationnels - Parc du 175 ^e circuit santé Promoteur : Municipalité de Saint-Barnabé-Sud	20 000 \$
7-	Projet : Amélioration de la sécurité sur le terrain des Loisirs - Hausser les filets du terrain de baseball Promoteur : Municipalité de La Présentation	5 000 \$
	Total	106 250 \$

QUE les termes, modalités et conditions prévues aux recommandations des projets font partie intégrante de la présente résolution;

QU'une entente soit signée avec chaque organisme bénéficiaire précisant les modalités de réalisation et le versement des sommes convenues;

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer les ententes et tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 2, au poste budgétaire intitulé PACTE RURAL – PROJETS SUBVENTIONNÉS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE LA POPULATION / PARTIE 2 DU BUDGET

17 - MATIÈRES RÉSIDUELLES

Point 17-1 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – BILAN DES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2014 – DÉPÔT

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du bilan des activités de l'année 2014 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, daté de février 2015.

18 - POLITIQUE DE LA FAMILLE

Point 18-1 POLITIQUE DE LA FAMILLE – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – 11 AU 17 MAI 2015 – PROCLAMATION

Rés. 15-04-116 CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous, soit la MRC, les municipalités, les organismes familiaux, les établissements d'éducation, de santé et de services sociaux, etc.;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille;

CONSIDÉRANT que la *Semaine québécoise des familles* se tiendra du 11 au 17 mai 2015 sous le thème « *Réconcilions travail et famille !* »;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Simon Lacombe, Appuyée par M. le conseiller Stéphane Bernier,
IL EST RÉSOLU

DE PROCLAMER la semaine du 11 au 17 mai 2015 *Semaine québécoise des familles*, sous le thème « *Réconcilions travail et famille !* ».

D'INVITER les municipalités membres de la MRC des Maskoutains à adopter une résolution au même effet et à promouvoir une activité dans le cadre de cette semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 18-2 SECRÉTARIAT DES AÎNÉS – PROJET D'ÉTUDE DU CENTRE DE RECHERCHE SUR LE VIEILLISSEMENT DU CSSS-IUGS (CDRV) – PARTICIPATION – AUTORISATION

Rés. 15-04-117 CONSIDÉRANT la lettre conjointe de madame Marie-Josée Poulin, directrice du Secrétariat des aînés, du ministère de la Famille, et de madame Suzanne Garon, professeure et chercheuse du Centre de recherche sur le vieillissement (CDRV),

datée du 18 mars 2015, selon laquelle le ministère de la Famille et l'équipe de recherche du CDRV souhaitent obtenir le consentement de la MRC pour participer à leur projet d'étude sur l'émergence des innovations sociales dans les initiatives élaborées par les municipalités amies des aînés;

CONSIDÉRANT les plans d'action adoptés par la MRC et les municipalités dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT que l'équipe de recherche aimerait pouvoir travailler avec certaines municipalités intéressées ainsi qu'avec la MRC à la mise en place des actions ciblées dans leurs plans d'action;

CONSIDÉRANT que l'équipe de recherche souhaite « *explorer les conditions et les mécanismes qui sont favorables ou non (ce qui fonctionne ou ce qui ne fonctionne pas) afin de mieux comprendre l'émergence d'innovations sociales à l'intérieur des plans d'action MADA* »;

CONSIDÉRANT que l'objectif de ce projet de recherche est de mettre en valeur les initiatives des municipalités et de la MRC et créer des modèles inspirants pour les autres municipalités et MRC du Québec;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la chargée de projet à la famille, daté du 27 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot,
Appuyée par M. le conseiller André Lefebvre,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à consentir à la participation de la MRC des Maskoutains au projet de recherche sur l'émergence des innovations sociales dans les initiatives élaborées par la MRC et les municipalités dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

19 - PARCOURS CYCLABLES

Aucun item

20 - PATRIMOINE

Point 20-1 **COMMISSION DU PATRIMOINE MASKOUTAIN –
REPRÉSENTANT CITOYEN RURAL –
RECOMMANDATION**

Rés. 15-04-118 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 13 mars 2013, le conseil de la MRC des Maskoutains a renouvelé le mandat de monsieur Antoine Pelletier, de la municipalité de Saint-Liboire, à titre de représentant « *citoyen rural* » pour siéger au sein de la Commission du patrimoine maskoutain, le tout pour un mandat d'une durée de deux ans, tel qu'il appert de la résolution numéro 13-03-97;

CONSIDÉRANT que le mandat de monsieur Pelletier vient à échéance;

CONSIDÉRANT que monsieur Antoine Pelletier désire renouveler son mandat pour deux autres années;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5 de la Politique de fonctionnement de la Commission du patrimoine maskoutain, le mandat des membres est d'une durée de deux ans, mandat qui peut être renouvelé une seule fois, pour la même durée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assouplir l'article 5 de ladite Politique, et ce, afin de bénéficier de la connaissance et l'expertise des participants;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du chargé de projet en patrimoine, daté du 4 mars 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 15-03-56 adoptée lors de la séance ordinaire du 24 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Simon Lacombe, Appuyée par M. le conseiller Yves de Bellefeuille,
IL EST RÉSOLU

DE MODIFIER le premier alinéa de l'article 5 de la Politique de fonctionnement de la Commission du patrimoine maskoutain, et ce, afin de permettre le renouvellement du mandat, et ce, pour la même durée; et

DE RENOUELER le mandat de monsieur Antoine Pelletier, de la municipalité de Saint-Liboire, à titre de représentant « *citoyen rural* » pour siéger au sein de la Commission du patrimoine maskoutain, le tout pour un mandat d'une durée de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 20-2 **PLAN D'ACTION 2015 EN PATRIMOINE – DÉPÔT**

Les membres du conseil prennent acte du *Plan d'action - Patrimoine 2015*, daté de février 2015 et préparé par monsieur Robert Mayrand, chargé de projet en patrimoine.

**21 - SERVICE D'INGÉNIERIE
ET D'EXPERTISE TECHNIQUE (PARTIE 8)**

Aucun item

22 - DOCUMENTS DÉPOSÉS

Point 22-1 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles – Performance – Information

Point 22-2 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Liste des demandes de certificat d'autorisation – Mois de février 2015

Point 23- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions à l'intention des personnes présentes.

Point 24- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Rés. 15-04-119 Sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot
Appuyée par M. le conseiller Mario St-Pierre,
IL EST RÉSOLU

DE LEVER la présente séance à 21 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

Gabriel Michaud, directeur général
et secrétaire-trésorier